

[INTERNET] Aire de grand passage des gens du voyage.

**Sujet :** [INTERNET] Aire de grand passage des gens du voyage.

**De :** Claude POMMIER <pommierclaud@gmail.com>

**Date :** 07/03/2024 15:11

**Pour :** pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Pour implanter un nouvel hôpital, nos "responsables politiques" ont trouvé des solutions pour limiter l'expropriation de terrains agricoles. Depuis l'année 2017, cette même démarche n'a pas été faite pour ce projet d'aire de grand passage qui prend quatre hectares à nos agriculteurs.

La situation de ce projet sur la départementale 202 très étroite et passagère, m'inquiète pour la sécurité routière. L'impact environnemental pour la gestion de 200 caravanes et donc de 1000 personnes minimum, m'interroge également.

Nous subissons une loi aberrante pour soutenir avec nos impôts une secte religieuse, c'est anti républicain et contraire à la loi de 1905.

Là encore, l'État fait preuve de faiblesse pour ne pas s'opposer à un groupuscule qui n'a que des droits et aucun devoir.

Claude POMMIER

17220 LA JARNE